

Conseil syndical

Camarades délégué-es
Camarades salarié-es
Distingués invité-es

Tout d'abord, les membres du conseil syndical du Conseil central du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CSN) tiennent à souhaiter la plus cordiale des bienvenues à nos invité-es, aux nouveaux congressistes pour qui c'est une première expérience à un congrès de notre conseil central et aux camarades plus aguerris qui militent depuis longtemps ou plus longtemps encore. À toutes et à tous, bienvenue au XXXIV^e Congrès de notre organisation syndicale régionale.

Au nom du Conseil central, je tiens à saluer les travailleuses et les travailleurs syndiqués CSN du Château Roberval qui auront la tâche de répondre aux besoins de l'ensemble des congressistes.

Notre congrès triennal, instance suprême de notre conseil central, est l'occasion d'exercer la démocratie syndicale de façon pleine et entière. Pour ce faire, les sujets qui y seront abordés, devront mériter toute votre attention et votre énergie et ce, autant au niveau de la prise d'information, de la réflexion, du débat et du suivi de ce que vous allez décider. Nous avons besoin de chacun de vous, de votre expertise, de vos idées, de votre militantisme et de votre vigilance.

Ce congrès doit nous donner l'occasion de nous rappeler que rien de ce que nous avons obtenu dans le passé, ne nous a été généreusement donné. Il faut se battre constamment afin de préserver nos acquis, réaffirmer nos revendications et aborder de nouveaux champs d'intervention. Nous avons besoin de vous afin de mener nos luttes et éventuellement les gagner. C'est le militantisme et la mobilisation de nos membres qui sont nos meilleurs atouts.

Rappelons que la mission première de notre Conseil central consiste à être la CSN en région, c'est-à-dire développer l'appui aux luttes et à la solidarité dans notre région, agir comme un acteur politique important et assurer la promotion des positions du mouvement. Nous devons intervenir publiquement sur les problèmes économiques, sociaux et politiques de la région, soutenir les luttes locales, participer aux grands débats et intervenir en faveur du développement socioéconomique de la région et ce, en utilisant des moyens variés. Dans ce contexte, le thème de notre congrès « Agir syndicalement pour notre région » prend tout son sens et sa pertinence.

Sans perdre de vue, les mandats reçus lors des congrès antérieurs qui continuent, les nouveaux mandats que vous allez nous donner permettront d'orienter notre travail collectif et nos interventions au cours des trois prochaines années.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Notre récent mandat a été marqué par une période économique où se sont manifestés, souvent regroupés, les effets pervers du capitalisme sauvage. La population a été victime des conséquences des décisions de grands penseurs, défenseurs du libéralisme et du libre marché, avides de profits à court terme et des plantureux bonis qui s'y rattachent.

Un jour, un grand économiste américain, John Kenneth Galbraith, a mis sur papier une recette pour une crise financière, dans laquelle il incluait trois ingrédients : tout d'abord, de l'innovation financière sur Wall Street (bref, beaucoup de nouveaux produits); ensuite, faire en sorte que l'accès au crédit soit facile (les « sub prime »); finalement, un manque de transparence des participants (inscriptions hors bilan, manque de diligence des agences de notation). Bref, nous nous devons de constater que les grands chefs du capitalisme financier ont empoisonné nos acquis, notamment nos régimes de retraite publics et privés en suivant la recette à la lettre.

À certains moments, les crises forestière, économique, financière et environnementale frappaient simultanément et nous vivons encore quotidiennement avec leurs conséquences. Dans les négociations, les employeurs sont de plus en plus souvent les demandeurs pour nous exiger de douloureuses concessions. De plus, ceux-ci font des compressions importantes de main-d'œuvre, quand ce n'est pas des fermetures permanentes ou temporaires. D'autres, mieux nantis, prennent prétexte de la crise pour augmenter leur part de profit en procédant à des rationalisations. Certains comme Quebecor, vont dans le sens d'une délocalisation des emplois à l'extérieur de la région. D'autres parmi les plus gourmands, comme Rio Tinto Alcan, doivent payer les créanciers qui ont financé leurs acquisitions.

Des chiffres récents d'Emploi Québec sont très significatifs pour constater le recul de l'emploi dans notre région. Pour l'ensemble du Québec, au quatrième trimestre de 2009, par rapport à la même période l'an dernier, on note une perte nette de 32 100 emplois, soit un recul de 0,8 %. Pour la même période, et ce pour un septième trimestre consécutif, le marché du travail se dégrade dans notre région. L'emploi a diminué de 2,2 %, cela se traduit par une perte de 2 700 emplois, presque tous des emplois à temps plein. Tout ceci s'ajoute aux nombreuses pertes des années précédentes. Pour sa part, le taux d'emploi régional est passé de 54 % à 53 % (pour le Lac-Saint-Jean de 53 % à 49 %) au cours de la même période.

Alors que la région métropolitaine de Ville Saguenay gagne un point de pourcentage, la situation au Lac-Saint-Jean se détériore de façon significative. L'emploi régresse de plus de 6 %. L'emploi à temps plein diminue de 6 % et l'emploi à temps partiel de 9 %. Les effets négatifs découlent de la crise forestière.

FORÊT

On estime que près de 40 % de l'économie régionale est basée sur l'industrie forestière. Elle fournit environ 10 000 emplois directs et le quart du bois coupé au Québec l'est dans la région. La crise forestière qui sévit depuis plus de cinq ans a fait des ravages dévastateurs et c'est loin d'être terminé. L'industrie forestière a été une préoccupation majeure pour notre conseil central.

C'est ainsi qu'en début de mandat, dix syndicats de la FTFP ont répondu à l'invitation du Conseil central pour une rencontre d'échanges qui a été fort profitable et qui a facilité de beaucoup le travail qui allait suivre. Dans la réflexion, plusieurs éléments explicatifs de la crise ont été apportés par nos syndicats, les principaux étant la baisse de la demande pour le papier, la fusion Abitibi-Bowater qui a fait en sorte que 84 % des droits de coupe de forêt publique de la région lui appartiennent, la gestion à court terme, le peu de réinvestissement, la valeur du dollar canadien, les actions de Greenpeace, la mauvaise réputation de l'industrie en matière environnementale et une industrie sylvicole désorganisée.

Un moment fort de l'action syndicale régionale dans le dossier forestier fut l'occupation par une centaine de travailleurs forestiers et le Conseil central, des bureaux de Jean-Pierre Blackburn le 28 février 2008. Une déclaration réclamant, entre autres, des mesures concrètes pour relancer l'industrie forestière et des améliorations du régime d'assurance-emploi y a été lue et remise.

Cellule de gestion de la crise forestière

Dans le but d'élaborer un diagnostic régional, la Conférence régionale des élus (CRÉ) a invité en mars 2009, les organisations syndicales à partager leur point de vue sur les causes de la crise forestière et les voies de solutions possible. Accompagnée du coordonnateur de la FTFP, Yves Gobeil, la CSN régionale a apporté beaucoup d'éléments qui ont été retenus dans le diagnostic final.

Malgré les tentatives de contournement du président de la CRÉ, Georges Simard, qui ne voulait pas de représentants syndicaux à cette rencontre, la CSN régionale était présente lors de la rencontre de concertation régionale sur la crise forestière du 17 avril 2009 grâce au fait que le président du Conseil central avait fait son entrée depuis peu au conseil d'administration de la CRÉ comme représentant de la société civile. Cette rencontre regroupait les principaux décideurs de la région, ministres et députés. Elle avait pour but de partager le diagnostic sur l'industrie forestière régionale et d'explorer des pistes de solutions,

parmi lesquelles la mise sur pied d'une cellule régionale de gestion de la crise forestière. Le mouvement syndical régional a obtenu deux sièges à ce comité, dont celui de la CSN.

La CSN régionale a été active lors des travaux de la cellule qui en fait, était un organisme de concertation ayant pour but de faire les pressions politiques nécessaires afin de faire avancer les dossiers avec succès, comme l'ajout de sept millions de dollars au budget prévu pour la sylviculture et tenter de pousser les dossiers qui stagnaient, dont la mise en place des programmes d'aide des deux paliers de gouvernement qui étaient inapplicables ou inappropriés.

Pour en terminer avec la cellule de gestion de la crise forestière et du suivi de ses actions, mentionnons que la CSN régionale a contribué de façon significative à deux décisions du conseil d'administration de la CRÉ. La première consistait à réaffirmer le caractère indissociable des pouvoirs hydroélectriques d'Abitibi-Bowater et des usines de production régionale. Par la deuxième, la CRÉ demandait au gouvernement du Québec de faire sienne la position régionale à l'effet que toute l'énergie privée, produite dans la région à des fins industrielles, serve exclusivement au développement industriel et à la création d'emplois au Saguenay – Lac-Saint-Jean et de s'opposer formellement à ce que la compagnie Abitibi-Bowater puisse donner en garantie, céder, transférer ou autrement aliéner les droits qui lui sont consentis pour toutes ses installations d'autoproduction d'énergie hydroélectrique sises sur le territoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Abitibi-Bowater

Depuis un an, la compagnie Abitibi-Bowater est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, ce qui accroît encore plus l'insécurité chez les 7 500 travailleuses et travailleurs de la compagnie et chez ses 9 000 retraités au Québec. Nous sommes tous en attente du plan de restructuration de la compagnie, bien que déjà des décisions de fermeture aient été prises, touchant plusieurs centaines de syndiqués. Nos travailleurs des usines de sciage et de rabotage de Roberval et nos travailleurs forestiers rattachés à la scierie de Saint-Fulgence subissent cette situation. Nous profitons de l'occasion pour exprimer notre soutien, en toute solidarité, à nos camarades de la papetière de Dolbeau-Mistassini.

C'est dans ce contexte difficile que les syndicats FTPF des papetières d'Abitibi-Bowater ont négocié le renouvellement de leurs conventions collectives. Les résultats de ces négociations vont dans le sens de faire les sacrifices nécessaires afin de préserver le plus d'emplois possible.

Loi 57

Le dossier de la forêt a été vécu dans une situation de réforme du régime forestier. C'est ainsi que le Conseil central, comme les autres groupes intéressés, a été impliqué dans le processus de consultation rattaché au *Livre vert de la réforme du régime forestier* qui a abouti à l'adoption de la Loi 57. Déjà, dès

décembre 2007, avec l'appui de la FTFP, le Conseil central a rendu public sa position sur la question axée sur la nécessité de modifier le régime forestier afin de créer les conditions pour une meilleure diversification dans l'utilisation de la ressource forestière.

Quant à la consultation régionale du 12 mars 2008, le Conseil central, en plus d'être porteur de la position CSN sur le Livre vert, a suggéré que les municipalités régionales de comté (MRC) soient les maîtres d'œuvre de l'application de la loi, sous le chapeutage du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et que la mécanique de gestion respecte les modalités utilisées pour l'application de la norme FSC (Forest stewardship council : c'est-à-dire la plus large consultation possible pour la meilleure utilisation de la forêt). Alors que cette proposition avait fait sursauter le président de la CRÉ de l'époque, Serge Simard, et fait sourire de satisfaction le chef des Innus de Mashteuiatsh, Gilbert Dominique, grande a été notre satisfaction quand nous avons constaté que la gestion régionale de la forêt tendait vers cette direction.

Comme le demande l'ensemble de la CSN, il est clair que pour nous, il est nécessaire de modifier le régime des relations de travail afin qu'il ne soit plus un obstacle structurel et permanent au droit d'association et à la négociation de la convention collective, surtout si l'on tient compte du fait que la gestion forestière va dans le sens d'une gestion décentralisée et du développement de pratiques forestières répondant aux principes d'aménagement durable.

Sylviculture

Finalement, le Conseil central est intervenu à maintes reprises, dans le dossier de la sylviculture pour dénoncer les conditions des travailleurs sylvicoles, réclamer un plus grand respect de leurs droits et aider le service de syndicalisation à rejoindre les travailleurs sylvicoles de la région afin de leur permettre d'adhérer au Syndicat national de la sylviculture et profiter ainsi de la protection syndicale.

CAMPAGNES NATIONALES

Conformément à son rôle, le Conseil central a été porteur dans la région, des campagnes nationales de la CSN mises en place en raison de propositions du Congrès de la CSN ou en raison d'évènements, de situations ou des priorités annuelles établies en fonction des dangers anticipés et qui, malheureusement, se sont avérés fondés par la suite.

Le public, c'est la santé pour tout le monde

Dès septembre 2007, le Conseil central est embarqué de plein fouet dans la campagne « Le public, c'est la santé pour tout le monde » visant à informer, alerter et faire comprendre les enjeux réels liés à l'offensive en faveur d'une plus grande place du privé dans le système de santé public et qui visait aussi à proposer des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins dans un

système public. En excluant les militants rencontrés lors des activités de formation, une soixantaine de syndicats nous ont invités à présenter la situation et alimenter les débats sur cette question. Toutes les tribunes et toutes les rencontres avec les groupes ou députés ont été utilisées.

Le rapport Castonguay fut déposé en février 2008 et il exprimait ce que l'on craignait. Le gouvernement Charest, par la voix du ministre Couillard, a fait preuve d'hypocrisie en faisant croire que le rapport était destiné aux tablettes. Force nous est de constater, qu'après avoir appliqué certaines recommandations au compte-goutte, le dernier budget a été éloquent quant aux intentions du gouvernement, surtout si l'on se rappelle qu'un des mandats du groupe Castonguay était de suggérer des ajustements à la Loi canadienne sur la santé.

Pour sortir de la crise plus solidaires

L'ampleur de la crise économique a amené la CSN à partir en campagne au printemps 2009. Encore une fois, le Conseil central est intervenu sur la place publique, auprès des groupes de la région. Cette campagne a grandement orienté les débats des États généraux du Conseil central sur l'avenir économique et social de la région, qui ont eu lieu ici même à Roberval, le 15 juin 2009.

Dans l'action, une autre campagne lui a été jumelée qui visait à réclamer des améliorations du régime d'assurance-emploi. Sous le thème « Sortir de la crise ensemble », elle consistait parmi d'autres activités, à amener les élus régionaux à signer une déclaration par laquelle ils se joignaient au consensus pour réclamer d'urgence une révision du régime d'assurance-emploi visant, entre autres, une plus grande admissibilité aux prestations, une augmentation du taux d'indemnisation, l'abolition du délai de carence et l'assurance d'une sécurité de revenu pour les travailleurs âgés. Une quinzaine d'élus municipaux (incluant Jean Tremblay) et les députés du PQ et du Bloc ont signé la déclaration.

Les activités de la Fête internationale des travailleuses et travailleurs du 1^{er} mai 2009 ont été rattachées à ces campagnes. La présence des lock-outés du Réveil aidant, près de 400 personnes se sont retrouvées au rassemblement organisé par l'Intersyndicale régionale et les groupes communautaires.

Se donner le Québec qu'on veut

C'est sous le thème « Se donner le Québec qu'on veut » que la CSN s'est lancée, de plain-pied dans cette campagne qui risque de durer fort longtemps, d'autant plus que le gouvernement Charest prend des orientations budgétaires totalement à l'encontre de nos valeurs les plus fondamentales et qui confirment les pires craintes que nous avons par rapport à ce gouvernement.

Le 26 janvier dernier, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, est venue à notre assemblée générale pour présenter la position CSN relativement au grand dossier des finances publiques. L'intéressant débat qui a suivi sa présentation nous a permis de constater que nos membres étaient dans

l'ensemble en accord avec l'argumentaire de cette campagne et que le véritable problème n'était pas son contenu, mais plutôt de répondre à la question suivante : avec une presse de masse contrôlée par la droite de l'échiquier politique, comment peut-on faire pour faire porter notre message ? La vraie réponse à cette question est dans notre conviction que les choses doivent changer et c'est par notre engagement et notre implication militante pour porter le message que ceci peut se faire.

Négociations du secteur public

Afin de renforcer leur pouvoir de négociation et leur capacité de mobilisation, les 475 000 travailleuses et travailleurs du secteur public de la CSN, FTQ et SISF font front commun. Ayant en mémoire l'odieuse Loi 43 et la division engendrée par la mise en application de la Loi 30, les organisations syndicales du secteur public ne sont pas tombées dans le piège et ont signé un protocole de non-maraudage, première étape qui a mené à la formation du premier front commun depuis près de 30 ans. Ceci implique que l'organisation et l'exercice des activités de visibilité et de mobilisation soient faits en collégialité et de façon coordonnée autant au niveau national que régional. Le Front commun vise des ententes négociées dans le respect des travailleuses et des travailleurs du secteur public.

Dans notre région, 20 200 travailleuses et travailleurs de la santé, de l'éducation et de la fonction publique composent le Front commun. Le 14 octobre dernier, 400 d'entre eux ont participé à la première action de mobilisation régionale. Depuis, des actions ont eu lieu partout dans la région et le Conseil central en a été un acteur majeur. Jusqu'à maintenant, le point culminant a été la manifestation du 20 mars dernier à Montréal qui regroupait 75 000 manifestants, dont 700 du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

L'évolution des choses est encore incertaine, mais le Conseil central continue de suivre ce dossier de très près.

POLITIQUE

Campagne électorale fédérale

L'exercice du dernier mandat nous a permis de vivre une campagne électorale fédérale. Comme les autres instances CSN, le Conseil central est intervenu sur la nécessité d'un vote utile et stratégique lors du scrutin fédéral du 14 octobre 2008. Cette prise de position était justifiée par la nécessité de bloquer le Parti conservateur, la formation politique la plus à droite depuis des décennies, porteuse d'idées économiques et sociales que nous combattons quotidiennement.

Au cours de cette campagne, le Conseil central a dénoncé le pillage de la caisse d'assurance-emploi, la tendance de ce gouvernement à ne pas agir

directement pour aider les travailleuses et les travailleurs, mais plutôt d'agir comme un fiduciaire (d'ailleurs, personne n'est capable de nous dire à quoi ont servi les 217 millions de dollars annoncés en grande pompe), l'aide axée sur les entreprises, les coupures de subvention aux OSBL à vocation économique. De plus, le Conseil central a insisté sur la nécessité d'avoir de meilleures normes du travail fédérales et des dispositions « anti-scabs ».

Le Conseil central a mis beaucoup d'efforts dans l'organisation d'un débat public regroupant des candidats de tous les partis. Les conservateurs ont décliné l'invitation à répondre aux vraies questions posées par du vrai monde.

Nous croyions que le fait d'avoir encore un gouvernement conservateur minoritaire au pouvoir nous avait fait éviter le pire, mais c'était sans compter sur l'arrivée de Michael Ignatieff à la tête du Parti libéral fédéral. Alors qu'en janvier 2009, tout était en place pour l'arrivée d'un gouvernement de coalition avec une entente entre le PLC, le Bloc et le NPD comportant beaucoup d'éléments que l'on retrouvait dans les priorités CSN pour l'année 2009, le chef libéral faisait volte-face et donnait une autre chance aux conservateurs. À notre sens, nous avons perdu une occasion historique de faire avancer concrètement nos revendications traditionnelles sur le plan politique. Nous tenons à le souligner.

En pleine situation de crise économique de 2009, se cantonnant derrière l'idée que le gouvernement fédéral a les mains liées par l'entente sur le bois d'œuvre et que tout dépend de la reprise de la demande américaine, dans la pure tradition du laisser-faire économique, le gouvernement conservateur a aidé massivement le secteur automobile bien implanté en Ontario alors qu'il n'a laissé que des miettes à l'industrie forestière, et des miettes sur des miettes pour notre région qui est pourtant représentée par deux ministres. Nous nous sommes assurés de faire connaître notre mécontentement.

Campagne électorale provinciale

En décembre 2008, c'était le tour des élections provinciales. Pour l'occasion, le Conseil central a interpellé tous les candidats en lice dans les cinq circonscriptions de la région. Ces candidats étaient invités à répondre par courrier ou courriel à une série de questions portant sur les préoccupations de la CSN régionale telles que : les droits d'association et de négociation, la forêt, la santé, les partenariats public-privé (PPP), l'éducation, les services de garde et la prison régionale. À la suite de cet exercice, nous avons invité les électeurs qui partageaient nos valeurs et nos orientations à voter pour le candidat ou la candidate qui leur ressemblait.

Les résultats de ces élections ont eu plusieurs conséquences. Parmi celles-ci, l'arrivée d'un ministre libéral représentant une circonscription de la région (ce qui avouons-le facilite notre travail de représentation politique), quatre députés péquistes faisant dorénavant partie de l'opposition officielle, la relégation célébrée de l'ADQ à son statut traditionnel de tiers parti, mais qui a eu comme résultat de donner un caractère majoritaire au gouvernement libéral, ce qui

était une moins bonne nouvelle comme nous avons pu le constater précédemment.

Représentations politiques et régionales

Dans le cadre des campagnes nationales, des luttes sociales, de conflits ou de situations problématiques vécues par les syndicats ou par la population, le Conseil central fait les représentations nécessaires auprès des élus fédéraux, provinciaux ou municipaux. Ainsi, il rencontre régulièrement le ministre libéral Serge Simard, le caucus péquiste ou ses députés séparément et le député du Bloc, Robert Bouchard. Pour leur part, les rencontres avec les élus municipaux s'organisent et se tiennent rapidement.

Malheureusement, les visites étant plus rares, il n'en est pas de même avec nos ministres conservateurs qui, de toute façon, se contentent plus que les autres de suivre aveuglément la ligne de parti. Dans le cas de Jean-Pierre Blackburn, c'est seulement après une visite musclée d'une centaine de travailleurs qu'il a daigné, la semaine suivante, discuter avec nous de nos préoccupations.

Concernant la représentation syndicale régionale, le Conseil central tient une part très active dans les débats et les actions de l'Intersyndicale du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Nous croyons que pour la conduite de certains dossiers tels que l'assurance-emploi ou l'organisation des activités du 1^{er} mai, il est nécessaire de coordonner nos orientations et nos actions afin que celles-ci aient le plus d'impacts possible.

Pour la CSN, et il en est de même pour le Conseil central, il est hors de question de pratiquer la politique du siège vide. Au contraire, nous croyons qu'il est de notre responsabilité d'être présents dans tous les organismes gouvernementaux (ou structuraux) qui demandent la participation des organisations syndicales. Nous considérons que nous pouvons y être utiles pour faire avancer les choses et pour porter la voix de ceux qui sont exclus.

C'est ainsi que lors du rendez-vous de la solidarité 2009, qui faisait partie du processus gouvernemental de consultation pour l'élaboration du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, le Conseil central, comme la CSN, avait une position très semblable à celle de la coalition antipauvreté, ce qui lui a permis de faire porter le message, tout en rappelant à l'ordre des gens qui étaient irrespectueux lors de la présentation des groupes populaires. Bref, il était nécessaire d'avoir des gens présents à l'intérieur de la salle pour porter le discours de ceux qui étaient dehors.

Au Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), où la CSN régionale occupe deux sièges, nous sommes des acteurs majeurs pour l'avancement des travaux et pour leur déroulement. Ainsi, le président du Conseil central occupe actuellement le poste de vice-président du CRPMT et la CSN est présente dans tous ses comités.

La CSN régionale entretient d'excellentes relations avec les groupes populaires où elle est très active. Elle est membre de Solidarité populaire 02 (SP02), lieu de concertation où les échanges entre les membres sont riches en enseignement et porteurs d'actions concrètes pour changer les choses. D'ailleurs, notre vice-présidente fait partie du comité de coordination.

De plus, dans le dossier prioritaire de lutte contre la pauvreté, le Conseil central fait beaucoup de travail de terrain et de formation avec les groupes de lutte contre la pauvreté, comme avec la Corporation de développement communautaire (CDC) des Deux-Rives à Jonquière dans l'élaboration de son plan local de lutte contre la pauvreté, ou encore dans la démarche de SP02 de se doter d'un plan régional sur le même sujet.

Nous avons été très actifs dans l'organisation et la tenue du Forum social régional du 2 au 4 mai 2008. Le président a fait partie du comité de programmation, a tenu un débat sur le système de santé dans le cadre d'une grande conférence et en a animé une autre sur l'implication citoyenne. Le Conseil central y a inscrit six ateliers, en plus de fournir un soutien financier.

Nous pensons que ce type d'intervention est très constructif socialement et aide à promouvoir le deuxième front et l'image du syndicalisme auprès des jeunes. De notre côté, nous sommes heureux de contribuer et de travailler avec des jeunes très allumés qui nous permettent de croire que tout n'est pas perdu. Le travail est déjà commencé pour l'organisation du prochain forum qui aura lieu en octobre 2010, ici même à Roberval. De plus, le Conseil central a été présent aux deux forums sociaux québécois qui ont eu lieu en 2007 et 2009. Dans la dernière édition, le président du Conseil central a été une personne-ressource dans un atelier portant sur l'organisation d'un forum social.

L'expérience récente nous permet de comprendre que plus que jamais, pour contrer la droite et son néo-libéralisme à outrance, nous devons être actifs de concert avec les autres acteurs des mouvements sociaux et accentuer nos efforts car, régulièrement, ils nous signifient qu'ils ont besoin de nous.

MÉDIAS

Le dossier des médias a été un dossier majeur au cours du dernier mandat. De façon générale, nos interventions ont été orientées par le fait que, pour nous, l'accès à de l'information diversifiée et de qualité est essentiel à l'exercice d'une véritable vie démocratique et citoyenne. C'est par la diversité des points de vue et des approches relativement aux mêmes faits, que chaque citoyenne et citoyen de la région peut se positionner et éventuellement débattre, revendiquer ou agir.

Ainsi, tout recul régional dans le domaine des médias écrits, parlés ou visuels quant à l'accès à des émissions d'information ou d'affaires publiques ou à des espaces écrits, a pour conséquence un appauvrissement de notre vie

démocratique. La population régionale est déjà submergée d'informations montréalaises, nationales ou internationales, ce qui est en soi positif dans une approche d'ouverture sur le monde et de compréhension de phénomènes globaux.

Toutefois, nous constatons que leur croissance se fait au détriment des informations locales et de l'espace accordé aux sujets qui intéressent les gens d'ici. Déjà les organisations syndicales et communautaires peinent à avoir les espaces médiatiques nécessaires pour faire connaître et expliquer leurs points de vue, et la disparition progressive des possibilités existantes risque de rendre notre tâche encore plus difficile.

Effectivement, nous convenons que les médias sont dans un processus de modifications structurelles et opérationnelles qui découlent de certaines décisions économiques prises par les entreprises médias. Ces décisions peuvent être orientées vers la survie pour les uns et la recherche avide de profits supplémentaires pour les autres.

Il est clair que l'évolution technologique crée des possibilités immenses de restructuration, de rationalisation et de concentration. Cependant, ceci ne doit pas se faire à notre détriment et être prétexte à des rationalisations injustifiées. Souvenons-nous que ce n'est pas parce que c'est technologiquement faisable que c'est souhaitable.

Un autre élément non négligeable vient s'ajouter. Alors que l'attention régionale était tournée vers les redevances rattachées à l'exploitation de nos ressources naturelles, avec l'évolution de la situation des médias régionaux, une nouvelle prise de conscience est apparue autour du fait que la région envoie beaucoup de revenus publicitaires qui vont enrichir des grandes entreprises de l'extérieur de la région; les mêmes qui réduisent le contenu local des émissions. Elles créent de moins en moins d'emploi ici et produisent de plus en plus de contenu s'adressant à notre région par des gens qui sont à l'extérieur de la région.

Il nous apparaît évident que, lors du prochain mandat, le Conseil central devra approfondir sa réflexion et redéfinir son champ d'action sur la question des médias.

TQS

Au printemps 2008, le Conseil central est intervenu dans le dossier TQS pour tenter de préserver la station de Jonquière dans sa totalité. En plus de participer à des activités de mobilisation, dont la grande marche à Trois-Rivières, le Conseil central a présenté un mémoire au CRTC lors de l'audience publique rattachée à la demande d'autorisation de changer le contrôle effectif de TQS de Cogeco Radio-Télévision à Remstar Diffusion. Notre mémoire comprenait les éléments essentiels présentés précédemment.

Nous saluons le courage et la détermination de nos camarades de TQS qui se sont tenus debout. Nos pires craintes se sont concrétisées. Le contenu régional a

été complètement évacué sauf pour quelques mois et par sous-traitance. Près de 30 % des emplois télévisuels de la région ont disparu, il ne restait que quatre employés. Le réseau V est devenu juste bon à être ramassé par ses propriétaires.

Le Réveil

S'il y a un dossier qui a eu une grande importance pour notre Conseil central, c'est bien celui-ci, tant par sa dimension humaine que par le fait qu'il contient tous les éléments problématiques déjà soulevés. Nous avons vécu des moments de lutte et d'émotions mémorables avec ces femmes et ces hommes qui ont résisté jusqu'à la limite du possible en matière de combat syndical. De plus, le Conseil central a interpellé et informé les syndicats à maintes reprises de la situation au *Réveil* et ce, de maintes façons. C'est pourquoi, ce dossier mérite qu'on s'y arrête.

Dans le but de centraliser l'impression de ses journaux à Québec et à Montréal, le 16 décembre 2008, Quebecor procédait à l'annonce de la fermeture de l'imprimerie des *Éditions Le Réveil*, prévue pour le 1^{er} mars 2009. Selon cette annonce, cette fermeture entraînait 47 mises à pied, sonnait ainsi le glas du Syndicat de l'encartage et de l'expédition (CSN) par la mise à pied de ses 32 membres. Douze membres du Syndicat des travailleurs des *Éditions du Réveil* (STER-CSN) étaient touchés en plus d'un cadre et de deux non-syndiqués.

C'est dans ce contexte difficile que le STER a débuté sa négociation avec Quebecor afin de renouveler leur convention collective et ce, sous la menace d'un lock-out le 1^{er} mars 2009 s'il n'y avait pas d'entente. Dès le début, la négociation a porté uniquement sur les demandes de l'employeur que celui-ci considérait comme non négociables. En plus de la multitâche et de la multiplateforme de diffusion, Quebecor exigeait la relocalisation partielle de l'administration et du montage à court terme, pour centraliser les emplois à l'extérieur de la région. Quand Quebecor aurait complété son saccage, selon son propre scénario, sur les 80 employés initiaux, il ne resterait que 18 employés au *Réveil* dont seulement cinq membres du STER (trois journalistes, une employée de bureau et une employée au montage).

Le 4 mars 2009 restera à jamais un jour sombre dans l'histoire ouvrière régionale, car il signifiera dorénavant le déclenchement du lock-out du *Réveil*. Les véritables artisans du *Réveil* ne sont pas restés à rien faire pendant le lock-out, loin de là. En plus d'ériger leur ligne de piquetage et de vivre les incidents qui viennent avec, par exemple la saga de leur roulotte, les lock-outés du *Réveil* ont été actifs de multiples façons, souvent avec la complicité concertée du Conseil central et du SAMVR.

Dès le départ, la réflexion s'est amorcée autour d'un projet de coopérative. Les syndiqués du STER ont demandé et obtenu l'appui d'une bonne partie des annonceurs habituels du *Réveil* qui ont arrêté d'y acheter de l'espace publicitaire. Une campagne plus large de boycottage du *Réveil* s'est mise en action sous le thème « Non au Réveil, gardons nos emplois ». Dans le cadre de

cette campagne, la population de Ville Saguenay et les organismes étaient invités à afficher un autocollant « Non au Réveil » sur leur boîte aux lettres, automobile ou fenêtre, également à annuler la livraison du *Réveil* en téléphonant au journal, à faire savoir leur désaccord aux dirigeants du *Réveil* et à cesser de collaborer avec les journalistes « scabs » du *Réveil*.

De plus, ils ont participé activement au déroulement des activités du 1^{er} mai 2009 et ont fait l'objet de plusieurs activités de solidarité, dont le Comité d'accueil pour Pierre-Karl Péladeau (PKP) lors de sa visite au Rendez-vous des gens d'affaires du 2 juin 2009.

Un sondage effectué par la firme Unimarketing en mai 2009, nous a permis de constater que la population de Ville Saguenay a, notamment, signifié son appui aux travailleurs dans ce conflit (76,2 %), à la campagne de boycott du journal (75,9 %) et surtout un appui massif à un journal coopératif dans la perspective d'une absence de solution dans le conflit (91,6 %). Ces résultats étaient forts encourageants.

Avec l'appui de la CSN, le STER a mis sur pied un moyen de pression et de sensibilisation qui a vraiment eu un impact sur la population régionale et qui a fait beaucoup jaser. La publication de la première édition du journal du STER, *Le Saguenéen*, a été un grand moment. Publié le 15 octobre 2009, à 25 000 exemplaires, il a permis de constater la qualité du travail des artisans du STER et leur engagement à offrir un journal de qualité. La forte demande pour les espaces publicitaires, la volonté de la population d'en avoir encore et le fait que plusieurs personnes ont tenté, sans succès d'avoir un exemplaire du premier numéro, les ont amenés à récidiver avec un journal de 96 pages, publié à 50 000 exemplaires, le 8 décembre 2009.

Leurs actions ont certes eu un impact sur Quebecor car, à la mi-février 2010, celui-ci a annoncé qu'il procéderait à la fermeture du *Réveil* si le syndicat n'acceptait pas l'offre finale. C'est dans la déception que les 25 syndiqués du STER ont accepté l'offre globale et finale de Quebecor.

Ils méritent notre plus sincère admiration pour leur lutte exemplaire pour préserver les emplois dans notre région et pour leur combat contre l'inacceptable. Ils se sont dressés contre le géant Quebecor et son grand patron PKP, antisyndical notoire qui a décrété 14 lock-out en 14 ans contre ses syndiqués et qui ose faire compagne pour dénoncer l'injustice des cotisations syndicales et des fonds de défense de travailleurs.

Le maire de Ville Saguenay, Jean Tremblay, mérite certainement un prix citron pour l'ensemble de ses actions dans ce dossier. Ce n'est pas un hasard que la veille du conflit, PKP ait rencontré son principal acheteur de publicité. C'est ainsi que plus que jamais, le journal *Le Réveil* est devenu le journal du maire. Dans sa tête, il pense que c'est lui qui a sauvé le journal alors que la vérité est que le conflit aurait été beaucoup plus court si Ville Saguenay avait répondu à notre demande de cesser d'acheter toute publicité dans *Le Réveil*.

Quant aux comportements et actions des représentants publicitaires « scabs » du *Réveil*, pourtant syndiqués CSN, au cours des 11 mois et demi de lock-out, ils feront l'objet d'un examen par la CSN, leur fédération et l'assemblée générale du Conseil central.

Corus, Gesca, Transcontinental et Radio-Canada

La situation du 98,3 était et demeure préoccupante. Encore une fois, les syndicats se retrouvent en situation d'incertitude et subissent les effets néfastes du fait que les décisions qui nous concernent sont prises à l'extérieur de la région par des gens pour qui le rendement financier est la seule vertu. Ces décideurs lointains ne reconnaissent pas le travail accompli par nos artisans régionaux qui semblent pourtant les seuls à se préoccuper de la qualité de l'information et de la programmation. Peut-être que l'évolution de la situation fera en sorte que la propriété de la station sera enfin régionale et que les propriétaires se soucieront d'une radio de qualité par et pour des gens d'ici.

Le Conseil central était également prêt à intervenir dans le dossier de négociation des gens de la rédaction et de bureau du *Quotidien-Progrès-Dimanche*, chez Gesca, si le syndicat en avait manifesté le besoin. In extremis, malgré un contexte de négociation difficile dans le monde des médias, le syndicat est tout de même parvenu à une entente satisfaisante dans les circonstances. Pour leur part, la convention collective des publicitaires reste à négocier.

La situation est également préoccupante au journal *l'Étoile du Lac de Roberval*, propriété de Transcontinental où l'employeur veut procéder au transfert de deux postes de conception et de montage à son journal *Le Lac Saint-Jean* à Alma, alors que nous avons toutes les raisons de croire qu'il veut les éliminer.

Dans le cas de Radio-Canada radio et télévision, même si de bonnes nouvelles ont été annoncées pour l'automne pour notre région, nous devons continuer d'être vigilants pour s'assurer de la suite des choses et pour préserver le caractère public de Radio-Canada.

ALIMENTATION

Pour la période de négociation 2008-2010, 38 syndicats de la Fédération du commerce ont résolu de coordonner leurs négociations. Faisant partie des dix-huit syndicats de la première vague de négociation, onze syndicats du Saguenay – Lac-Saint-Jean ont déposé leurs demandes de plateforme et locales auprès de leur employeur respectif. Les huit syndicats Maxi-Loblaws de la région ont décidé de faire front commun et de procéder à une négociation regroupée avec l'employeur. Les syndicats du IGA Verreault de La Baie, du IGA de Chicoutimi et du Super C de Chicoutimi négociaient chacun de leur côté. L'évolution des choses a amené le Conseil central à devenir un acteur important dans ce qui se passait autour de la négociation.

Au 22 juin 2009, les onze syndicats envisageaient le recours à la grève afin d'obtenir un règlement de leur convention collective. Dans les dix jours qui ont suivi, les deux syndicats des IGA et le syndicat de Super C ont déclenché la grève. Pour leur part, les syndiqués des huit Maxi-Loblaws se sont donnés jusqu'au 7 juillet pour arriver à un règlement avec l'employeur, sinon la grève serait déclenchée.

Celle-ci fut évitée par un règlement, que l'on peut qualifier d'historique, survenu tard dans la soirée du 6 juillet. Les membres des huit syndicats ont voté en faveur de l'entente de principe dans une proportion de 85 %. Dans l'ensemble, les syndicats estimaient que les demandes de la plateforme de revendications communes ont été satisfaites et ils étaient heureux d'être parvenus à uniformiser les conditions de travail dans les huit magasins. Toutefois, des problèmes sont survenus du côté de l'employeur, ce qui a fait en sorte que les textes ont été retardés jusqu'à l'automne et qu'ils comportaient beaucoup d'erreurs. C'est ainsi qu'un deuxième blitz a été nécessaire pour clarifier les choses. Encore une fois, la base militante était prête. Finalement, les huit conventions ont été signées. Malheureusement, même s'ils ont obtenu les gains les plus significatifs, nos camarades du Loblaws de Chicoutimi et du Maxi de Roberval n'ont pas obtenu la prime du dimanche. Nous devons saluer leur grande solidarité avec les six autres syndicats.

Après trois semaines de grève, les syndiqués du IGA Verreault ont accepté dans une proportion de 89,6 % l'entente de principe conclue avec l'employeur. Quelques semaines plus tard, 57 % de leurs camarades du IGA de Chicoutimi ont accepté le contenu d'une recommandation du conciliateur. Même si des incidents ont eu lieu, comme des recours juridiques et la décision de l'employeur d'enlever les lettres I, G et A de l'établissement, ce n'était que peu de choses comparativement aux situations vécues par nos camarades du Super C de Chicoutimi.

Dès le déclenchement de la grève, le 1^{er} juillet 2009, une lutte épique s'est engagée pour l'emplacement de la roulotte même si un juge avait établi, par injonction, un emplacement qualifié de raisonnable lors du conflit précédent. La grève des syndiqués du Super C de Chicoutimi a duré cinq mois. Elle a été pimentée par des manœuvres juridiques variées, telles qu'une accusation criminelle ou une plainte de l'employeur pour refus de négocier avec diligence et bonne foi qui ne visait qu'à contrecarrer l'habile stratégie syndicale de négociation coordonnée. Malgré cela, nos camarades ont tenu jusqu'au bout.

Le 26 novembre 2009, les 67 membres du syndicat réunis en assemblée générale, ont accepté la recommandation du conciliateur, qui est similaire aux ententes signées auparavant par les autres syndicats participant à la négociation regroupée.

AUTRES DOSSIERS

La victoire syndicale rendant les odieuses lois 7 et 8 invalides, a permis à 200 travailleuses et travailleurs de notre région de se joindre au Syndicat des intervenants en milieu résidentiel pour adultes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (SIMRA) et à 150 de se joindre aux deux unités syndicales CSN pour les responsables de services de garde.

Les paramédics régionaux ont été très actifs syndicalement, parfois bruyamment, sur plusieurs plans. Pensons aux actions de mobilisation pour appuyer la négociation autour de la lettre d'entente établissant des nouvelles échelles salariales tenant compte de la nouvelle réalité des diplômés collégiaux ou encore à la signature de nouvelles cartes d'adhésion à leur nouveau syndicat régional, réitérant ainsi leur volonté de demeurer à la CSN.

Les cols bleus de Ville Saguenay ont vécu une négociation tumultueuse qui a été très médiatisée, ce qui a amené le Conseil central à intervenir directement dans ce dossier. À ceci, nous devons ajouter des assemblées générales plutôt animées et le travail de sape de la FISA, que nous attendons dans le détour, soyez-en assurés.

Dans le domaine de l'éducation, dans le respect des mandats qui nous ont été confiés, notre grande préoccupation a été le dossier du processus menant à la détermination du plan régional quinquennal sur la formation technique et professionnelle par le Conseil interordre en éducation du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Nous sommes intervenus pour leur dire que le processus aurait eu tout à gagner si les enseignants avaient eu un mot à dire dans la détermination des orientations et que l'engagement à appliquer un plan est beaucoup plus fort lorsque les véritables intervenants sont impliqués dès le début.

Le Conseil central est également intervenu dans d'autres dossiers concernant nos syndicats, tels que, notamment, les CPE, les agents de la paix, les Centres d'hébergement privés, Nutrinor, les Produits alimentaires Allard.

Dans le dossier de l'impôt, le litige juridique entre d'une part, notre conseil central, celui de la Côte-Nord et 14 militants, et d'autre part, l'Agence du revenu du Canada a connu des développements. Rappelons que l'Agence du revenu du Canada leur avait émis des réclamations de cotisations pour les années 2002, 2003 et 2004. Compte tenu que les conditions d'exercice du militantisme syndical étaient en jeu et en considérant les impacts éventuels sur la vie des organisations syndicales à vocation régionale (incluant les syndicats régionaux), le Service juridique de la CSN a fait appel.

Au cours de l'été 2008, un juge de la Cour canadienne de l'impôt nous a donné raison en concluant que *« la source légale du versement du salaire est le contrat individuel de chacun des dirigeants/représentants avec leur employeur respectif et que l'obligation pour le conseil central de rembourser l'employeur du salaire versé à son dirigeant/représentant se retrouve dans la convention collective »*.

L'Agence du revenu du Canada ayant porté le jugement en appel, la Cour d'appel fédérale rendait un jugement, le 17 décembre 2009, qui annule les

décisions rendues par le juge de la Cour canadienne de l'impôt. La CSN a porté appel à la Cour Suprême du Canada.

Dans le dossier du monument à l'effigie de Monseigneur Eugène Lapointe, le Conseil central a amorcé un parcours, plus long certes, qui va au-delà du simple fait de recueillir des fonds. Nous avons commencé par nous organiser pour permettre au projet de se concrétiser. Nous avons amorcé une démarche de détermination du meilleur endroit pour ériger le monument et de réflexion plus technique. Les députés du Saguenay ont manifesté de l'intérêt pour notre projet, particulièrement Sylvain Gaudreault, député de Jonquière, qui a écrit plusieurs articles sur Mgr Lapointe et qui nous a suggéré de fonctionner en comité, auquel il veut faire partie. Nous considérons qu'il est plus facile d'obtenir du financement lorsqu'il y a un projet plus précis sur la table.






Déjà, nous avons l'engagement du maire de Saguenay pour le soutien technique de la ville. De plus, le directeur du Module des arts de l'UQAC a été rencontré et nous a remis une liste de sculpteurs qui, selon lui, seraient de calibre pour un projet que nous voulons sérieux. Le comité sera finalisé et le 100^e anniversaire de la Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi en 2011, dont Mgr Lapointe est fondateur, est certes l'occasion rêvée pour le financement et la réalisation du projet.

SYNDICATS

Nouveaux syndicats

Notre conseil central est toujours heureux d'accueillir des syndicats qui ont choisi d'adhérer à la CSN, d'y demeurer sous une autre forme ou d'y revenir. C'est pourquoi, il nous fait plaisir de saluer syndicalement et solidairement, les syndicats suivants :

- 🏠 SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA COOP DES DEUX RIVES (CSN) – ST-PRIME
- 🏠 SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE QUÉBEC LINGE DE SAGUENAY - CSN
- 🏠 SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE BLACKBURN ET BLACKBURN - CSN
- 🏠 SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI
- 🏠 SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DU SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI – PERSONNEL NON ENSEIGNANT
- 🏠 SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CÉGEP DE JONQUIÈRE – CSN
- 🏠 SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE GCR- CSN – SECTION CENTRE DE PNEUS
- 🏠 SYNDICAT DES INTERVENANTS-ES EN MILIEU RÉSIDENTIEL POUR ADULTES DU SAGUENAY – LAC ST-JEAN – CSN – SECTION CRDI
- 🏠 SYNDICAT DES RESPONSABLES DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DU DOMAINE-DU-ROY – CSN (LES AMIS DE LA CULBUTE)
- 🏠 SYNDICAT DES RESPONSABLES DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN – CSN (MINI-MONDE)

-  SYNDICAT DES PARAMÉDICS SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN-NORD FSSS-CSN
-  SYNDICAT NATIONAL DU TRANSPORT ÉCOLIER DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-CSN – SECTION AUTOBUS 500 INC.
-  SYNDICAT DES BRIGADIÈRES ET BRIGADIERS SCOLAIRES DE VILLE SAGUENAY – CSN
-  SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE ST-HONORÉ – CSN
-  SYNDICAT DES PUBLICITAIRES DU JOURNAL LE POINT – CSN

(voir liste en annexe)

Négociations

Au cours de notre dernier mandat plusieurs syndicats ont amorcé des négociations ou conclu des conventions collectives. Nous les saluons également et leur rappelons que le Conseil central est là pour les appuyer et le message est le même pour tous les syndicats.

(voir listes en annexe)

Lois sociales

Au niveau régional, les dossiers de défense des travailleuses et travailleurs sont très importants. Nos membres qui vivent des situations nécessitant la défense de leurs droits ont besoin de notre soutien solidaire. En effet, près de 25 dossiers sont traités annuellement en assurance-emploi et environ 150 dossiers en santé-sécurité.

VIE SYNDICALE

Devant le constat que beaucoup de syndicats ne connaissaient pas le rôle et les mandats du Conseil central, des propositions ont été adoptées lors du dernier congrès afin de palier à cet état de fait. C'est ainsi que, très rapidement, un document de présentation et une présentation « Power Point » ont été créés pour soutenir la démarche de rencontre avec les syndicats. Élu-es et salarié-es ont visité plus de 40 syndicats qui ont répondu positivement à notre invitation de les rencontrer. À ceci, nous devons ajouter une soixantaine de syndicats qui ont assisté à la présentation dans le cadre d'activités de formation.

Nous tenons à faire connaître le fait que nos activités de formation ont connu un grand succès et que nous sommes une référence pour l'ensemble des autres conseils centraux. Plus de 500 militants répartis dans plus de 100 syndicats ont participé aux activités de formation offertes par notre Conseil central, sans compter ceux qui ont participé à des sessions de formation adaptées à leur réalité.

Campagne du 25\$

Nous ne pouvons laisser sous silence, le peu de réponses positives aux demandes de dons de solidarité pour les syndicats en conflit. Notre taux de réponse pour les

syndicats régionaux de la CSN est de 27 %. Nous croyons que nous sommes capables de doubler ce résultat : 25 \$ une fois, c'est à la portée de tous les syndicats. Pour appuyer notre objectif, nous nous basons sur le fait que le taux de réponse est de près de 90 % pour les syndicats CSN du Bas-Saint-Laurent.

BILAN ET PERSPECTIVES

Même si beaucoup d'efforts ont été faits pour informer et mobiliser, notamment la mise sur pied de la banque de militants nous devons admettre que les militants n'ont pas vraiment répondu massivement à nos appels. Je vous rappelle que le militantisme et la mobilisation de nos membres sont nos meilleurs atouts et pour l'exercice de nos rôles et nos mandats, nous ne pourrions atteindre les résultats souhaités par nos actions sans votre implication. Le thème de notre congrès « Agir syndicalement pour notre région » doit tous nous interpeller tant au niveau de nos organisations syndicales qu'au niveau individuel. L'action collective passe par l'implication individuelle et ses différents niveaux d'engagement. Nous devons faire ce qui doit être fait pour notre région et ses gens. La CSN et son conseil central régional sont des outils de choix pour construire l'avenir et nous avons la responsabilité de les utiliser et surtout de les faire vivre.

Sur ce, camarades, bon congrès !

Vive notre Conseil central !

Vive la CSN !

Engelbert Cottenoir jr
Président